

La Gazette



Frévilloise

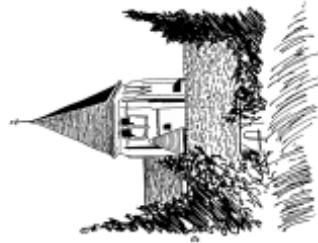
Juin 2021



Fréville-du-Gâtinais

LE PLAN DE LA COMMUNE

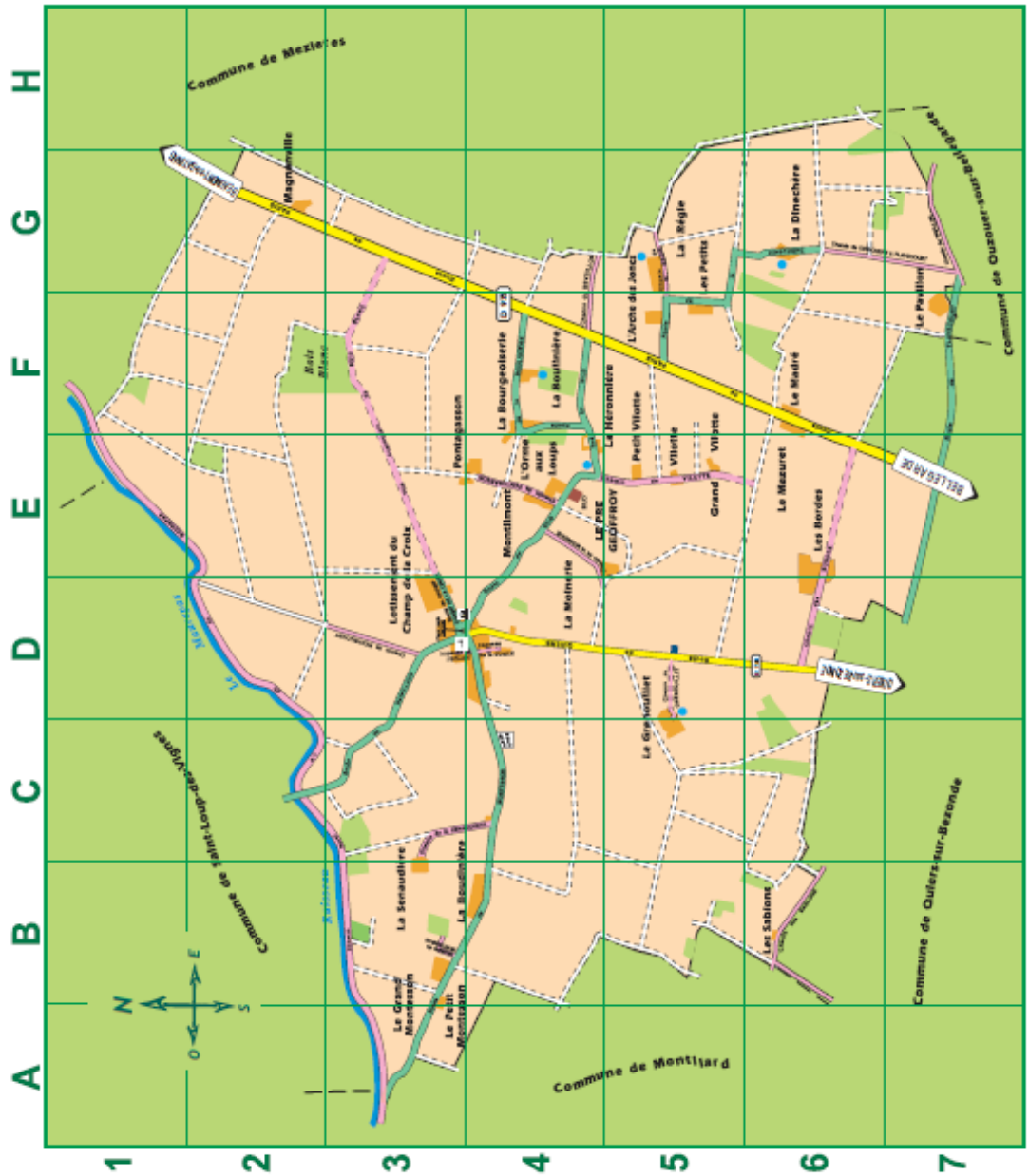
FREVILLE DU GATINAIS



Liste des Voies

BORDES (Chemin des).....	DE6
BOULINIERE (Route de la).....	F4
CHAMP DE LA CROIX (Lot. la).....	D3
CHAMP DE LA CROIX (Route du).....	D3
CROUM (Place Louis).....	D3
DINECHERE (Route de).....	FG5-6
DINECHERE à FLAVECOURT (Ch. de).....	G6-7
DUMEE (Impasse de la).....	D4
EGLISE (Impasse de l').....	D3
FLAVECOURT (Route de).....	F7
GRENOUILLET (Chemin du).....	D5
MOINERIE (Chemin de la).....	E4
MONTESSON (Impasse de).....	B3
MONTESSON (Route de).....	A3D3-4
PARIS (Route de).....	FG2-7
PAVILLON (Chemin du).....	G7
PONTAGASSON (Chemin de).....	E4
QUIERS (Route de).....	D4-6
RECHECOURT (Chemin de).....	D3
REGIE (Chemin de la).....	G5
REVELLON (Chemin du).....	FG4
SABLONS (Chemin des).....	B6
SAINT-LOUP (Route de).....	CD3
SENAUDIERE (Chemin de la).....	C3-4
SILO (Route du).....	DEF4
VILLOTTE (Chemin de).....	E5

SCS 2000



LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous

J'espère que vous êtes en bonne santé puisqu'en cette période de crise sanitaire tout n'est pas simple. Il est d'ailleurs presque impossible de vous rencontrer comme nous le souhaiterions mais, l'ensemble du conseil municipal fait au mieux pour vous donner des informations.

Beaucoup d'entre vous ont été vaccinés, surtout les personnes de plus de 70 ans. Il n'a pas été facile d'obtenir des rendez-vous, mais la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et la Mairie de Bellegarde nous ont permis d'avoir des créneaux.

Cette année, les dimanches 20 et 27 juin 2021, auront lieu les élections départementales et régionales. La mairie a reçu des instructions afin d'établir un itinéraire qu'il faudra respecter. Vous serez amené à suivre un fléchage, porter un masque et avoir votre propre stylo.

En ce qui concerne les travaux, l'accès à la colonne d'ordure ménagères va être aménagé avec du bitume, ce qui permettra, par les temps pluvieux un accès plus agréable, ainsi que l'entrée du terrain de loisirs.

Pour les investissements, la balayeuse de notre commune étant en très mauvais état, une nouvelle a été achetée dernièrement. Elle sera mise à la disposition des Frévillois, selon un prix de l'heure à définir.

Nous espérons tous que l'association Fréville Anim' et la commune pourront reprendre leurs festivités prochainement, à condition que la situation sanitaire s'améliore puisqu'elle reste encore préoccupante.

Prenez bien soin de vous et j'espère vous rencontrer toutes et tous le plus tôt possible

Le Maire
André POISSON

LE SECRÉTARIAT



La secrétaire de Mairie, Coralie LEBIGOT, vous accueille en Mairie :

➤ *le mardi et le vendredi de 15h00 à 18h30.*

Permanence Téléphonique :

- Le mercredi de : 09h00 à 12h00
- Le mardi et vendredi de : 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30

La mairie de Fréville-du-Gâtinais

✉ : 2 Place Louis Croum – 45270 FRÉVILLE-DU-GÂTINAI

☎ : 02 38 90 11 16

@ : mairie-freville@wanaodo.fr

💻 : <https://www.frevilledugatinais.fr/>

Application : [CiVox](#)

PERMANENCES DES ÉLUS

Le Maire : André POISSON

le vendredi

Les Adjointes : Pascal POTEAU / Caroline ASSELIN

le mardi de 18h00 à 19h00

LES CONTACTS UTILES

Maison de la santé du Bellegardois :

Prendre rendez-vous ou joindre un professionnel de santé à Bellegarde : un seul numéro de téléphone à retenir le 02 38 07 10 40 puis faites votre choix sur le standard :

- Médecin généraliste,
- Kinésithérapeutes,
- Infirmières,
- Diététicienne/nutritionniste,
- Pédicure-podologue,
- Psychomotricienne,
- Orthophoniste.



Besoin d'un renseignement administratif ? : www.service-public.fr

Pour une urgence :



**Centre anti-poison :
01 40 05 48 48**



Un défibrillateur est à la disposition du public. Il est situé dans la cour de la salle polyvalente à proximité du portillon.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2020	Montant	Recettes de fonctionnement 2020	Montant
Charges à caractère général	41 242,13 €	Excédent de fonctionnement reporté 2019	224 434,33 €
Charges de personnel	28 625,25 €	Atténuations de charges	62,00 €
Atténuation de produits	19 516,73 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 336,52 €
Autres charges de gestion courante	42 770,72 €	Impôts et taxes	121 351,03 €
Charges financières	1 769,82 €	Dotations, subventions et participations	41 827,53 €
Charges exceptionnelles	200,00 €	Autres produits de gestion courante	4 833,00 €
		Produits exceptionnels	404,93 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	134 124,65 €	Recettes de Fonctionnement 2020	401 249,34 €
Excédent de fonctionnement 2020	267 124,69 €		
Total des dépenses de fonctionnement 2020	401 249,34 €	Total des recettes de fonctionnement 2020	401 249,34 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Investissement

Dépenses d'investissement 2020	Montant	Recettes d'investissement 2020	Montant
Remboursement emprunt	9 316,70 €	Excédent reporté 2019	92 069,38 €
Cession du droit d'utilisation des logiciels	1 501,20€	Taxe d'aménagement	161,02 €
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	36,00 €	Subvention Département	27 449,89 €
Installations de voirie	316,44 €	GFP de rattachement	5 208,33 €
Autres installations, matériel et outillage technique	405,38 €		
Matériel de bureau et informatique	2 387,62 €		
Mobilier	271,68 €		
Autres immobilisations corporelles	122,02 €		
Immobilisations en cours	36 356,87 €		
Dépenses d'Investissement 2020	50 713,91 €	Recettes d'investissement 2020	124 888,62 €
Excédent d'investissement 2020	74 174,71 €		
Total des dépenses d'investissement 2020	124 888,62 €	Total des recettes d'investissement 2020	124 888,62 €

SPANC

L'Assainissement Non Collectif (ANC) correspond à tout système d'assainissement effectuant **la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet** des eaux usées domestiques **des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement**.

Le SPANC de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais intervient sur l'ensemble du territoire soit 38 communes qui représentent environ **6 145** installations d'assainissement non collectif.

Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif :
 - Installations existantes :
 - Diagnostic vente immobilière
 - Vérification des installations existantes et périodique de fonctionnement et d'entretien
 - Installations neuves ou réhabilitées :
 - Examen préalable à la conception
 - Vérification de l'exécution
 - Entretien des installations (Vidanges)

Tarifs des contrôles :

Contrôle initial de l'existant, périodique de bon fonctionnement ou d'entretien	120 €
Diagnostic Vente (communication du rapport de diagnostic sous 1 mois maximum)	130 €
Diagnostic Vente Urgente (communication par mail du rapport de diagnostic sous 10 jours maximum)	250 €
Contrôle de conception	60 €
Contrôle de bonne exécution	110 €
Contrôle de visite	100 €
Déplacement infructueux	50 €
Pénalité en cas de refus de contrôle, d'absence d'installation, d'absence d'entretien 100% de la redevance	240 €

Pour donner suite aux contrôles du SPANC, les installations sont classées suivant les critères suivants :

P5	Installation en bon état de fonctionnement
P4	Installation à surveiller
P3	Installation incomplète ou présentant un dysfonctionnement ou sous-dimensionnée
P2	Installation présentant un risque sanitaire
P1	Installation inexistante ou non vérifiable

Les installations P5 et P4 sont considérées comme conformes.

Les installations classées P3 et P2 sont considérées comme non conformes et doivent être réhabilitées sous 1 an en cas de vente ou sous 4 ans à la suite du contrôle.

Les installations classées P1 sont considérées comme non conformes et doivent être réhabilitées dans les meilleurs délais.

Tarifs des vidanges :

Prestations	Unité de prix	Intervention (dans le cadre d'une campagne)	Intervention d'urgence (hors campagne)
		Prix unitaire T.T.C.	Prix unitaire T.T.C.
PRESTATION DE BASE			
○ Vidange d'une installation d'assainissement non collectif comprenant : ✓ Le déplacement et la mise à disposition du matériel et du personnel nécessaire ; ✓ La vidange et le nettoyage des fosses (toutes eaux, septiques, étanches), des puisards et des filtres... ; ✓ La vérification de l'écoulement ; ✓ La fourniture d'une fiche d'intervention et d'un bordereau de suivi des matières de vidange.	Forfait intervention 3 m³	142,00 €	232,00 €
○ Débouchage et curage des canalisations et des drains des installations sans vidange de fosse	½ heure	115,00 €	192,00 €
○ Frais de gestion du SPANC (dus pour chaque demande d'intervention) :	Forfaitaire	18,00 €	
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES			
○ Vidange d'une fosse supplémentaire sur le même site (même propriétaire et même adresse)	Forfait supp.	97,00 €	157,00 €
○ Evacuation des matières de vidange en centre de traitement (obligatoire à la suite de la vidange d'une installation) au-delà de 3 m³	m³	18,00 €	
○ Décachage et recherche de l'installation :	½ heure	40,00 €	
○ Débouchage et curage des canalisations et des drains des installations avec vidange de fosse :	mètre linéaire	2,00 €	
○ 10 m supplémentaire de tuyau d'aspiration au-delà du forfait de 20 m :	Forfait supp.	12,00 €	
○ Forfait de déplacement en cas d'impossibilité d'effectuer la prestation :	Forfait intervention	55,00 €	90,00 €

Le SPANC se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant votre installation d'assainissement non collectif au **02.38.92.64.13**.

Nos DÉCHÊTS

PARLONS-EN !

Depuis le 1^{er} avril 2021, nos consignes de tri ont été modifiées.

Malheureusement, nous déplorons encore trop souvent des dépôts d'ordures au pied de nos colonnes de tri ainsi qu'au pied de notre silo !

Pour rappel, les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1 500 € les dépôts de déchets.

Alors, s'il vous plaît

- Ayez le geste CITOYEN
- Utilisez les structures mises à votre disposition
- Ne déposez plus vos ordures n'importe où !!

Le SICTOM dispose d'un parc composé de 720 colonnes regroupées sur 205 points tri réparties sur 63 communes.

Chaque point est composé de 3 containers :

- **Emballages en verre** (bouteilles, pots et bocaux).
- **Papier** (le carton doit être déposé dans le conteneur emballages jaune)
- **Emballages** : bouteilles en plastique, flacons, pots, barquettes, sacs, sachets, boîtes, films en plastique, emballages en métal et petits aluminiums, cartonnettes et briques alimentaires.

Une fois collectées, les cargaisons sont orientées vers des sites de traitement :



Les consignes de tri

A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2021, LE TRI SE SIMPLIFIE !

Les consignes de tri évoluent sur le territoire du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire.

Dès le 1^{er} avril, dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages dans les conteneurs jaunes.

Pour vous, le tri devient plus simple. C'est un emballage ? Qu'il soit en plastique, en carton, en métal, déposez-le dans le conteneur jaune

Tous les emballages en plastique



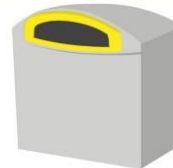
Tous les emballages en métal



Tous les emballages en carton



**Biens vidés
En vrac
Non imbriqués**



Pour en savoir + : www.sictom-chateauneuf.fr
ou contactez-nous : 02 38 59 50 25 - sictom@sictom-chateauneuf.fr

en partenariat avec



Et si vous hésitez :



Rendez vous sur le site : <https://www.sictom-chateauneuf.fr/>

Pour le reste, n'oubliez pas nos déchetteries !

Déchèteries	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Châteauneuf-sur-Loire Jargeau	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Lorris Ouzouer-sur-Loire Sully-sur-Loire	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Ouzouer-sous-Bellegarde Bray-Saint-Aignan Vienne-en-Val Vitry-aux-Loges	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	Du 01/04 au 31/10 : 13h à 17h (Fermé du 01/11 au 31/03)	Fermé	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Cerdon	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	Fermé	Fermé	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés

SICTOM DE LA REGION DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE



ZI Saint-Barthélémy – BP 97
45110 Châteauneuf-sur-Loire



02 38 59 50 25



sictom@sictom-chateauneuf.fr



Le port du masque est obligatoire et les règles de distanciation physique doivent être respectées pour la sécurité de tous.

Des bennes, dédiées au tri du bois, ont été mises en place sur les **déchèteries de Cerdon et Sully-sur-Loire**.

Que déposer dans la benne bois ?



Le bois sera valorisé en énergie ou recyclé en panneaux de particules

Les interdits



Donner plutôt que jeter !



Les déchèteries de Jargeau, Châteauneuf-sur-Loire, Vitry-aux-Loges et Lorris disposent d'un local de réemploi pour accueillir vos objets réutilisables, après réparation si besoin. Service proposé en partenariat avec les associations Emmaüs et l'Art en Sens.

Liste des déchets acceptés par site

Du nouveau :

Mise en place d'une benne bois :

- le 01/11/2020 à Bray-Saint-Aignan et
- le 01/05/2021 à Cerdon et Sully-sur-Loire

Liste des contenants	Châteauneuf	Jargeau	Lorris	Ouzouer	Sully	Vienne	St Aignan	Vitry	Ouzouer / B	Cerdon
Carton	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets Verts	✓ ₂	✓ ₂	✓ ₂	✓ ₂	✓	✓	✓	✓ ₂	✓	✓
Bois	En Tout venant	En Tout venant	✓	✓	✓	✓	✓	En Tout venant	✓	✓
Tout venant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tout venant incinérable	✗	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
Mobilier	✓	✓	✓	✓	Dépôt autres bennes selon type de déchets	✓	Dépôt autres bennes selon type de déchets	✓	✓	Dépôt autres bennes selon type de déchets
Gravat	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets dangereux (DDS)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Filtre à huile	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Huile de vidange	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Cartouche d'imprimante et toner	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Néons ampoules	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Radiographies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets d'équipements électriques et électroniques D3E	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vélos	Benne métaux			✓ association	Benne métaux	Benne métaux	Benne métaux	✓ association	Benne métaux	Benne métaux
Réemploi	✗	✗	✓	Dépôt autres bennes selon type de déchets				✗	Dépôt autres bennes selon type de déchets	
Livres	Colonnes papier	✓ association	Colonnes papier					✓ association	Colonnes papier	
Vêtements	✓ association	✓ association	✓ association	✓ association	✓ En Tout venant	✓ association	✓ En Tout venant	✓ association	✓ association	✓ association
Piles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bidons souillés	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Batteries	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Valant Programme Local de l'Habitat

Le projet politique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été débattu par le Conseil Communautaire de la CC de Canaux et Forêts en Gâtinais le 14 janvier 2020. La traduction réglementaire de ce projet est engagée : il s'agit d'établir le cadre permettant sa réalisation à travers un ensemble de prescriptions du droit des sols.



Cette traduction sera réalisée à travers trois outils :

- ❖ Le zonage
- ❖ Le règlement écrit
- ❖ Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



1. Le zonage

Le zonage proposera une division du territoire en **quatre grands types de zones** :

- Les zones urbaines (U), qui correspondent aux parties du territoire déjà urbanisées.
- Les zones à urbaniser (AU), correspondant à des secteurs à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation. Selon les secteurs, elles ont vocation à accueillir de l'habitat, des activités économiques ou des équipements.
- Les zones naturelles (N), qui sont destinées à assurer la protection des espaces naturels et forestiers.
- Les zones agricoles (A), protégées dans leur quasi-totalité, afin de conserver leur nature agronomique, biologique ou économique.

Ce document graphique sera également accompagné d'un ensemble de **prescriptions graphiques** visant à préserver le patrimoine bâti et environnemental, mais également à localiser les rez-de-chaussée commerciaux à protéger et les emplacements réservés pour permettre par exemple la réalisation d'un cheminement piéton ou la création d'un parking.



Si le zonage est harmonisé pour l'ensemble du territoire, ce sont bien les élus qui travaillent à l'élaboration du zonage de leur commune. Deux séries d'entretiens ont eu lieu entre les élus et le bureau d'étude Ville Ouverte pour ajuster ce zonage et prendre en compte les spécificités et les projets de chaque commune. Les échanges se poursuivent afin d'aboutir à un projet de développement le plus cohérent pour les 12 ans à venir.

Les demandes transmises par les habitants sont étudiées au fur et à mesure de ce travail et intégrées lorsqu'elles s'inscrivent en cohérence avec les objectifs du projet intercommunal.



Le changement de destination des bâtiments agricoles en zones A et N (granges etc.)

En zone naturelle(N) ou agricole(A), les bâtiments non affectés à l'habitation, tels que les granges ou étables, ne pourront changer de destination qu'à la condition première qu'ils soient identifiés dans le document graphique du PLUiH.

Vous avez un projet ? N'hésitez pas revenir vers votre commune ou la Communauté de Communes !!

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Valant Programme Local de l'Habitat



2. Le règlement écrit

Le règlement écrit viendra encadrer les travaux et aménagements qui pourront être réalisés sur le territoire de la Communauté de communes. Chaque zone définie au zonage sera soumise à des règles divisées en 3 Chapitres :

- « Destination des constructions, usages des sols et nature d'activité » : ce qu'on a le droit ou non de construire comme type de construction.
- « Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère » : comment construire (gabarit des constructions, aspects extérieurs, espaces verts...) ?
- « Équipement et réseaux » : les attentes en matière d'accessibilité et de raccordement des nouvelles constructions.

Les futures constructions sont dorénavant divisées en 5 destinations. Le règlement précisera si celles-ci sont autorisées, autorisées sous-condition ou interdites.

- Exploitation agricole et forestière ;
- Habitation ;
- Commerce et activités de service ;
- Equipements d'intérêt collectif et services publics ;
- Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.



3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives, qui viennent compléter le règlement. Elles peuvent :

- **porter sur un secteur donné du territoire (OAP de secteurs)** : l'élaboration d'un schéma d'organisation d'un futur secteur à urbaniser, permet d'orienter les opérations d'aménagement sur les terrains, en imposant par exemple l'orientation de la voirie, l'emplacement des jardins etc.
- **ou avoir une approche plus globale sur un thème transversale (OAP dite "thématique")** : sur le territoire intercommunal, une OAP sur la « Trame bleue », permettra de donner des orientations sur la gestion de l'eau, sur la protection des zones humides et inondables, sur la valorisation touristique des canaux etc.

Les permis de construire et d'aménager doivent s'inscrire en compatibilité avec l'OAP, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas compromettre la réalisation du projet d'ensemble.

Planning prévisionnel

 **Septembre 2021** : réunions publiques

 **Novembre 2021** : Arrêt du projet de PLUiH en Conseil Communautaire

 **Décembre 2021-Août 2022** : Avis des communes, consultation des partenaires institutionnels, enquête publique (durant laquelle chaque administré pourra venir consulter l'ensemble du dossier et transmettre ces remarques).

 **2nd semestre 2022** : Approbation du PLUiH en Conseil Communautaire

VOTRE COMMUNE VOUS INFORME



Application CiVox :

Une nouvelle application est mise en place depuis peu dans la commune. Cette application " **CiVox** " entièrement gratuite pour les habitants a pour but de "dialoguer" avec les administrés.

Téléchargez **CiVox** et restez connecté à votre ville !

• **Toute l'actualité de votre ville en temps réel**

Par le biais de l'application **CiVox**, la mairie vous informe des dernières actualités, du fonctionnement de vos services publics (transport, déchetteries...) et des heures d'ouvertures des commerces de votre ville. Un incident survient ! Soyez les premiers informés via les push de notifications **CiVox** si des mesures spécifiques doivent être prises (port du masque généralisé, dépistage massif...).

• **Des services de géolocalisation et de signalement**

En 1 clic, géolocalisez les services qui vous sont utiles (cabinets médicaux, centre de soins, commerces...) et faites actes de citoyenneté en nous signalant un problème via l'application. (nom de la rue, photo, commentaires).



C'est simple !

1- Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone.



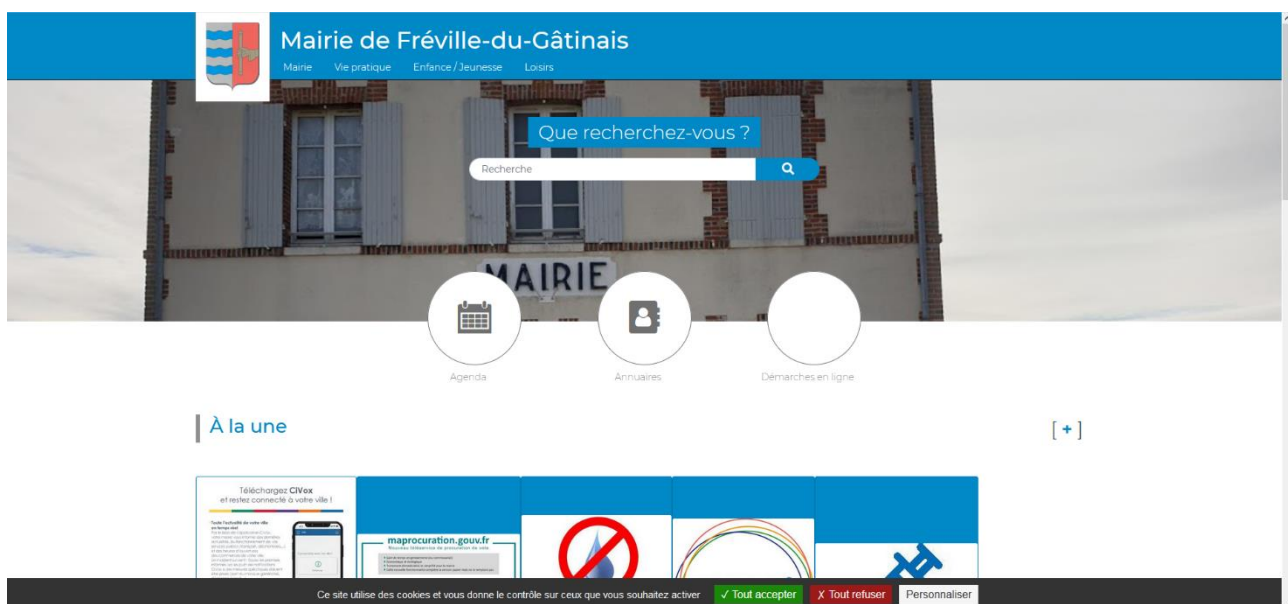
2- Sélectionnez votre ville.

3- Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition.

Oubliez recherches fastidieuses et attentes téléphoniques, optez pour CiVox, l'appli mobile qui vous fera gagner du temps !

Site internet :

La commune s'est dotée d'un site internet <https://www.frevilledugatinais.fr> qui est également à votre disposition, mais est encore "en construction".





**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

France Services de Bellegarde

Suzan EROL

Franceservices.bellegarde@comcomcfg.fr

Tél. 02 38 90 90 75

4 avenue de la quiétude – 45270 BELLEGARDE

vous accueille du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Les permanences

- Gâtinais emploi sur Rendez-vous Contact : 02.38.96.69.06
- Mission Locale sur Rendez-vous (dernier lundi du mois) Contact : 02.38.98.73.60
- ADECCO sur Rendez-vous (dernier lundi du mois) Contact : 06.80.11.52.15
- Référente sociale sur Rendez- vous (les jeudis) Contact : 02.38.87.65.71
- CIDFF sur Rendez-vous (1^{er} jeudi du mois) Contact : 02.38.77.02.33
- Service Eco Habitat sur Rendez-vous (1^{er} mardi du mois) Contact : 02.38.92.10.58

France Services est un lieu dans lequel les usagers peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives.



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Vous pouvez déclarer vos revenus trimestriels sur le site de la CAF ou bien déclarer tout changement dans votre situation (naissance, nouvel emploi etc). Faire une demande d'aide (APL, ou bien prime d'activité).



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Vous pouvez, si besoin, télécharger vos décomptes ou bien consulter vos paiements sur ameli.fr. Faire une demande de carte vitale ou de carte Européenne.



RETRAITE

Vous pouvez accéder au site de l'assuranceretraite.fr afin d'y trouver des informations, éditer un relevé de carrière, prendre un rendez-vous avec un conseiller en visio-conférence.



EMPLOI

Vous pouvez venir faire votre déclaration mensuelle sur pole-emploi.fr, saisir un cv, consulter les offres d'emploi.



LOGEMENT & ENERGIE

L'ADIL peut vous conseiller au sujet de la location, les contrats, les prêts etc. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'ADIL : adil45.org.



ACCES AU DROIT

La Maison de Justice et du Droit peut vous conseiller sur vos droits dans vos litiges de la vie quotidienne. Elle vous informe et vous oriente vers la juridiction ou le professionnel compétent. Rendez-vous gratuit et confidentiel en visioconférence.



CARTE GRISE- PERMIS DE CONDUIRE

Vous avez également la possibilité de faire vos demandes de permis de conduire et de certificat d'immatriculation sur le site ants.gouv.fr.

Matériel à disposition : 2 ordinateurs avec accès internet, un téléphone, une imprimante- scan-fax.

France Services vous offre la possibilité :

- D'être accueillis, informés et orientés,
- D'être accompagnés dans vos démarches en ligne concernant les partenaires suivants = CAF, CPAM, CARSAT (Assurance Retraite), Pôle Emploi, ANTS (Agence National des Titres Sécurisés), MSA, La Poste et DGFiP (impôt).
- D'être mis en relation en visiophonie avec un agent de la CAF, CPAM, CARSAT (Assurance Retraite), ADIL (Agence Départemental d'Information sur le Logement) et MJD (Maison de la Justice et du Droit),
- D'accéder à un ordinateur, une imprimante scan et à un téléphone.
- De consulter de la documentation.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

État Civil

Ils nous ont quittés :

Bernard WOJTCZAK
Lucien PETITPAS

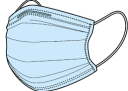
le 10 décembre 2020
le 15 mai 2021



Elections

Les élections départementales et les élections régionales auront lieu le dimanche 20 juin 2021 et le dimanche 27 juin 2021.

Les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 18h00.

Pensez à venir avec votre  pour voter et à votre  pour signer le registre !

Vote par Procurations

Si vous souhaitez voter et que vous ne pouvez pas être présent, pensez à vous rendre à la gendarmerie pour une procuration.

3 possibilités s'offrent à vous, pour établir cette procuration :

- Sur le site : <https://www.maprocuration.gouv.fr/> : effectuer votre procuration en ligne avec l'attribution d'un n° de dossier et le suivi du traitement ;
- Sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604> : compléter et imprimer le cerfa qui est en ligne ;
- Sur place : compléter le formulaire cartonné.



ASSOCIATION FRÉVILLE ANIM'

Malgré la levée du confinement, les animations de Fréville Anim' ne sont pas envisageables aux vues des incertitudes sanitaires.

FLEURISSEMENT ET PLANTATION

A la suite de la pandémie qui frappe notre pays, le Conseil départemental du Loiret a organisé en 2020, une opération de soutien aux pépiniéristes et horticulteurs.

Un montant de 2 193 € TTC a été alloué à notre commune, par le comité départemental du fleurissement SHOL. Cette somme nous a permis d'acheter auprès des Pépinières ASSELIN et DESNOUES Dominique des fleurs et arbustes pour embellir notre village.

Au printemps pour fleurir notre bourg et dernièrement pour arborer notre terrain de foot.



RÉSULTATS DES JEUX CONCOURS

Jeux Adultes

Un premier bon d'achat d'une valeur de 30 € à utiliser chez Super U à Beaune La Rolande, a été remis à :

Josette PETITPAS



Un deuxième bon d'achat d'une valeur de 30 € à utiliser chez Super U à Beaune La Rolande, a été remis à :

Daniel VASLIER



**TOUTES NOS FÉLICITATIONS
AUX HEUREUX GAGNANTS**

RÉSULTATS DES JEUX CONCOURS

Jeux Enfants

Un bon d'achat d'une valeur de 25 € à utiliser chez La Grande Récré à Montargis a été remis à :

Emeline CŒUR



**Naël FRAPPIN,
Gaia BECQUE,
Manon MÉTIER et
Yvain PROCHASSON**



**TOUTES NOS FÉLICITATIONS
A NOS JEUNES FRÉVILLOIS ET FRÉVILLOISES**

FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS SOUS LA NEIGE

Le 10 février 2021





Le déneigement commence dans le bourg avec Antony



Yohann se prépare à saller

**MERCI A EUX, POUR AVOIR RAPIDEMENT RENDU
NOS ROUTES PRATIQUABLES**

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2021



Le 8 mai 2021, les commémorations de l'Armistice du 8 Mai 1945, victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne, ont eu lieu.

Cette journée s'est déroulée en comité restreint du fait de la pandémie de covid 19. Un texte, émanant de la Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, en charge de la Mémoire et des Anciens combattants, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ a été lu par Mr Sébastien PICARD, Conseiller Municipal.

Le Maire, Mr André POISSON, a égrené un à un les noms des soldats tombés pendant les 3 guerres. A la suite de quoi, une gerbe a été déposée auprès du monument aux morts.



La délégation s'est ensuite rendue au cimetière pour honorer les soldats morts pour la France.

Cantine du SIRIS



A la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021, la régie cantine de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais n'existera plus !

En effet, le SIRIS de Bellegarde a décidé de la mise en place d'un nouveau système de facturation des repas de cantine. Il n'y aura plus, ni de vente de carte de cantine ni de vente de ticket. Une facture sera envoyée aux familles au mois échu.



Un peu de civisme !



Les poubelles sur le terrain de loisirs, Place Louis Croum, et au cimetière ne sont pas destinées au service des déchets ménagers. Des couches pour bébé, des poubelles de bouteilles de pétillant, etc..., y ont été retrouvées.

Pour rappel, les déjections de chien sur la voie publique sont passibles d'une amende.



Alors pour le bien-être de tous, merci de respecter l'ensemble des habitants et l'environnement de notre charmante commune.

Le Maire

Le Service National Universel



Le service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

Quels sont les objectifs du SNU ?

Le SNU a quatre objectifs qui visent à faire des jeunes les acteurs de leur citoyenneté.

- Transmettre un socle républicain.
- Renforcer la cohésion sociale.
- Développer une culture de l'engagement.
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Quelles sont les thématiques abordées lors du SNU ?

Sept thématiques sont au cœur du SNU.

1. Activités physiques, sportives et de cohésion.
2. Citoyenneté et institutions nationales et européennes.
3. Découverte de l'engagement.
4. Développement durable et transition écologique et solidaire.
5. Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits.
6. Culture et patrimoine.
7. Défense, sécurité et résilience nationales.

Des points d'étape sur les compétences et l'orientation seront organisés sur les quatre premières thématiques.

En quoi consiste le séjour de cohésion ?

Dans l'année qui suit la classe de 3^e, les jeunes concernés devront participer au séjour de cohésion.

Cette première phase du SNU dure 84 heures, réparties dans l'année, pendant lesquelles les jeunes séjournent dans une brigade avec 200 personnes de leur âge.



Comment ça se passe ?

Le service national universel se déroule en 3 étapes-clés :

1. Le séjour de cohésion

Le SNU vous donne l'opportunité de découvrir la vie collective au sein d'un centre accueillant environ 200 jeunes venus de toute la France pour créer ainsi des liens nouveaux et développer votre culture de l'engagement et ainsi affirmer votre place dans la société. C'est également l'occasion pour vous de découvrir un autre territoire.

2. La mission d'intérêt général

Une fois le séjour de cohésion réalisé, vous effectuerez une mission d'intérêt général. Les missions vous sont présentées et sont préparées dans le module "Découverte de l'engagement" dès le séjour de cohésion. Dans la vie quotidienne des maisonnées, vous pourrez également élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires.

3. L'engagement

À l'issue de la mission d'intérêt général, vous pourrez vous engager en participant à la création d'une société fraternelle et d'entraide. Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

Pour plus d'informations :

<https://www.snu.gouv.fr/>

ou

<https://www.gouvernement.fr/service-national-universel-snu>

A vos crayons, pour colorier.

